Image not found or type unknown

rrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrr

Par **garybe**, le **12/01/2011** à **23:15**

bonjours je suis separer depuis deux mois j ai un petit de 21mois son papa ne occupe pas tellement de son petit il le prend quand ca arrange et il le prend que deux heures et il est meme deux semaines sans le voir je voudrai savoir comment fait pour une garde alternée avec notre petit et qui veser une pension

Par **Domil**, le **12/01/2011** à **23:18**

Commencez donc par refuser que le père fasse ce qu'il lui chante. Méfiez-vous qu'il ne refuse pas de vous ramener l'enfant vu qu'il n'y a aucun jugement vous donnant la résidence de l'enfant. Tant qu'il n'y a pas de jugement, n'acceptez que des visites à votre domicile, à des jours et heures prévues à l'avance (prévoyez des tiers)
Faites immédiatement une requête au JAF pour établir les droits de chacun et la pension alimentaire (qui lors d'une résidence alternée, n'est possible qu'en cas de disparités entre les revenus des parents)

Par **garybe**, le **12/01/2011** à **23:24**

c quoi le jaf oui mais il partir pas avec il aime trop ca petite vie transquille le papa travaille et moi je suis au rsa donc normalement ca doit le fait

Par **Laure11**, le **13/01/2011** à **09:46**

JAF : Juge aux Affaires Familiales.

Il n' y a pas besoin d'avocat.

Vous faites un courrier recommandé avec Accusé Réception au JAF auprès du Triobunal de Grande Instance dont dépend votre domicile.

Le JAF statuera sur la garde de l'enfant, le droit de visite et d'hébergement, ainsi que sur le montant d'une pension alimentaire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés